



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/629
16 octobre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
Point 88 a) de l'ordre du jour

ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE :
PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE

Aide d'urgence à Djibouti

Rapport du Secrétaire général

1. Dans sa résolution 1989/2 du 12 mai 1989, le Conseil économique et social s'est déclaré profondément préoccupé par les ravages et les dégâts considérables causés à Djibouti par les pluies torrentielles et les inondations sans précédent en avril 1989. Le Conseil a invité tous les Etats à contribuer généreusement aux activités de secours et aux efforts de relèvement et de reconstruction à Djibouti. Il a aussi prié le Secrétaire général, agissant en collaboration avec les institutions financières internationales et les organismes des Nations Unies, d'aider le Gouvernement djiboutien non seulement à renforcer sa capacité d'évaluer et de prédire les catastrophes naturelles et d'en atténuer les effets, mais aussi à identifier et à satisfaire pleinement ses besoins à moyen et à long terme, en particulier dans ses plans et programmes de relèvement et de reconstruction.

2. Le présent rapport a été élaboré en réponse à cette résolution, afin d'informer l'Assemblée générale des mesures qui ont été prises pour lui donner effet.

I. GENERALITES

3. D'une superficie de 23 200 kilomètres carrés, la République de Djibouti compte environ 460 000 habitants. Limitrophe de l'Ethiopie au nord, à l'ouest et au sud, et de la Somalie au sud-est, le pays est situé dans la partie orientale du désert sahélien. Elle a le climat le plus aride de la région soudano-sahélienne. Les précipitations sont en moyenne de 100 à 300 mm par an, selon l'altitude. L'afflux d'habitants de pays voisins et leur sédentarisation constituent un fardeau croissant pour un pays où les terres et les ressources en eau sont rares. La sécheresse qu'a connue le pays ces dernières années le rendent particulièrement vulnérable aux conséquences des catastrophes naturelles.

Ep.

4. Le 6 avril 1989, des pluies d'une force exceptionnelle (plus de 500 mm de précipitations en trois jours) ont provoqué à Djibouti de graves inondations qui ont affecté quelque 250 000 personnes. Huit personnes ont péri et plus de 150 000 se sont retrouvées sans abri. Les deux tiers de la ville de Djibouti étaient recouverts d'un mètre d'eau. De nombreux bâtiments publics ont dû être convertis en centres d'accueil pour personnes déplacées.

5. Les inondations qui ont eu lieu à Djibouti, qui est classé parmi les pays les moins avancés, ont eu des conséquences extrêmement graves. Une grande partie de l'infrastructure sociale et économique du pays a été détruite, ce qui a constitué un grave revers pour les efforts de développement du pays. Le fardeau que constituait déjà la présence de milliers de réfugiés et de personnes déplacées s'est encore alourdi du fait des inondations.

II. MESURES DE SECOURS

6. Le 10 avril, à la demande du Gouvernement, le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (UNDRO) a lancé un appel à l'assistance internationale, indiquant les fournitures médicales et de secours qui étaient nécessaires d'urgence pour alléger les souffrances de la population affectée. L'Arabie saoudite, l'Égypte, les États-Unis d'Amérique, l'Éthiopie, la France, l'Iraq, la Somalie, la République fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et le Yémen ont répondu immédiatement à cet appel et envoyé du matériel de secours, des denrées alimentaires, des fournitures médicales et du matériel sanitaire. Certains gouvernements ont également envoyé des spécialistes pour les opérations de secours.

7. Les organisations du système des Nations Unies telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme alimentaire mondial (PAM), ainsi qu'une organisation non gouvernementale (Adra international), et les sociétés de la Croix-Rouge des Pays-Bas et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont également fourni du matériel de secours d'urgence.

8. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Croix-Rouge canadienne, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique ainsi que ceux de la Chine, de la Finlande et de la Suède, ont fait parvenir des dons en espèces au Gouvernement de Djibouti pour les opérations d'urgence.

9. Le 25 avril, de nouvelles pluies ont inondé la ville de Djibouti, aggravant la situation déjà précaire de la population. Immédiatement, un B-707 affrété par l'UNDRO a livré du matériel de pompage et 12 kilomètres de canalisations flexibles, ainsi que des secours d'urgence, pour aider les populations les plus affectées. Cette opération a été possible grâce à une contribution de 500 000 dollars des États-Unis fournie à l'UNDRO par le Gouvernement italien. L'UNICEF a envoyé des médicaments essentiels par avion et acheté un véhicule à quatre roues motrices pour les distribuer dans les zones inondées. Le montant de sa contribution a été de 60 000 dollars des États-Unis.

10. Les eaux stagnantes favorisant la reproduction des moustiques ont créé un danger d'épidémie de malaria. A la demande du Gouvernement djiboutien, l'UNDRO a affrété un petit avion pour mener une opération de pulvérisation antimalaria dans tout le pays. Cette opération a été cofinancée par le Royaume-Uni, le Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et le PNUD, et exécutée en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé.

11. Les inondations ont endommagé le réseau routier national et partiellement détruit des systèmes de télécommunication et d'adduction d'eau. Des centres de soins, des hôpitaux, des écoles et d'autres services publics ont aussi été affectés. Les ressources agricoles et le cheptel de Djibouti, déjà limités, ont gravement souffert. Les dommages ont été estimés à des dizaines de millions de dollars des Etats-Unis. Compte tenu de tous les dons qui ont été notifiés, l'UNDRO a évalué les contributions et les annonces de contributions à plus de 4,2 millions de dollars des Etats-Unis pour la fourniture de secours immédiats à Djibouti. Une liste complète des contributions notifiées figure à la fin du présent rapport sous forme de tableau.

III. ACTION VISANT A ATTENUER LES EFFETS DES CATASTROPHES

12. Conscient de l'importance qu'il y a à atténuer les effets des catastrophes, le Gouvernement de Djibouti a en outre prié l'UNDRO de l'aider à renforcer ses institutions nationales chargées de la gestion des catastrophes et à actualiser son plan d'organisation des secours (plan ORSEC).

13. En réponse à cette demande, l'UNDRO est en train d'exécuter un projet d'assistance technique financé par le PNUD pour aider le Gouvernement à mettre en valeur ses ressources humaines pour les opérations de secours en cas de catastrophe, à définir les responsabilités des différents organes gouvernementaux en cas d'urgence, à mettre en place des mécanismes de coordination et de prise de décisions en cas d'urgence, à élaborer des méthodes de gestion des catastrophes et définir une politique institutionnelle, ainsi qu'à mettre au point des méthodes d'évaluation des dommages causés par les catastrophes survenant dans le pays et d'analyse de l'impact économique de celles-ci. Il est prévu, dans le cadre de ce projet, de fournir aux services nationaux responsables de la gestion des catastrophes les services d'experts internationaux ainsi que du matériel.

IV. CONCLUSIONS

14. L'assistance internationale s'est mobilisée de manière effective pour aider le Gouvernement djiboutien dans les efforts qu'il a immédiatement déployés pour atténuer les conséquences de la situation catastrophique qui a résulté des inondations d'avril 1989. Dans le cadre de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, il conviendrait d'encourager les activités du Gouvernement djiboutien visant à créer des mécanismes de prévention des catastrophes et de planification préalable.

Tableau

Rapport de l'UNDRO sur les contributions : donateurs (type d'assistance)

Type d'assistance : bilatérale-gouvernements, bilatérale-organisations intergouvernementales, multilatérale (Nations Unies), organisations non gouvernementales, Croix-Rouge/Croissant Rouge, et autres

Inondations à Djibouti
 (Avril 1989)

Type d'assistance	Donateur	Date de la décision*	Description	Quantité unité	Valeur (dollars E.-U.)	Agent d'exécution	Date de notification**	
Bilatérale-gouvernements	Egypte	12 avril 1989	Aide d'urgence				12 avril 1989	
	Ethiopie	19 avril 1989	Dentrées alimentaires Fournitures médicales	645 tonnes métriques			19 avril 1989 25 avril 1989	
	France	8 avril 1989	Couvertures	800	1 650 000		8 avril 1989	
			Rations alimentaires	25 000			8 avril 1989	
			Hydroclonazone	800 kilos			8 avril 1989	
			Pompes à moteur	20			8 avril 1989	
			Affrètement d'un B747 pour acheminer les secours d'urgence				8 avril 1989	
			Pompiers spécialisés	21 hommes			8 avril 1989	
			Tentes	45			8 avril 1989	
			Rations alimentaires	25 000			12 avril 1989	
			Fournitures médicales				141 730	12 avril 1989
			Affrètement d'un DC8 pour acheminer les secours	1 vol				12 avril 1989
	République fédérale d'Allemagne	11 avril 1989 12 avril 1989	Fournitures médicales	12 000 kilos	26 455		13 avril 1989	
			Matériel de construction		529 100		14 avril 1989	
			Couvertures	5 880			25 avril 1989	
			Fournitures médicales	1 515 caisses			25 avril 1989	
	Arabie saoudite	12 avril 1989	Dattes	500 tonnes métriques			12 avril 1989	
			Dentrées alimentaires	1 500 caisses			12 avril 1989	
			Vois pour l'acheminement des secours	2 vols			12 avril 1989	
			Tentes	1 500			12 avril 1989	
			Couvertures	3 000			19 avril 1989	
			Couvertures	7 500			25 avril 1989	
			Rations alimentaires	3 750 caisses			25 avril 1989	
			Pompes à moteur	30			25 avril 1989	
			Tentes	3 750			25 avril 1989	
				Somalie	19 avril 1989	Fournitures alimentaires	20 tonnes métriques	
Vol pour l'acheminement des secours	1 vol						19 avril 1989	
Pompes à moteur							19 avril 1989	

Best Copy Available

Tableau (suite)

Type d'assistance	Donateur	Date de la décision*	Description	Quantité unité	Valeur (dollars E.-U.)	Agent d'exécution	Date de notification**
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	10 avril 1989	Fournitures médicales				14 avril 1989
	Etats-Unis d'Amérique	12 avril 1989	Don en espèces Huile végétale	30 tonnes métriques	25 000		12 avril 1989 12 avril 1989
	Union des Républiques socialistes soviétiques Yémen	12 avril 1989 17 avril 1989	Aide d'urgence				12 avril 1989
			Couvertures	10 000			17 avril 1989
			Fournitures médicales	10 caisses			17 avril 1989
			Pompes à moteur	16			17 avril 1989
			Tentes	400			17 avril 1989
		18 avril 1989	Navires (dhows) pour l'acheminement des secours	2 unités			19 avril 1989
		19 avril 1989	Vols pour l'acheminement des secours	7 vols			19 avril 1989
UNDRO	Italie	13 avril 1989	Trousses familiales Pompes à moteur Vol pour l'acheminement des secours Canalisations	150 40 1 vol 12 000 mètres	<u>2 655 750</u> 500 000		14 avril 1989 14 avril 1989 14 avril 1989
PNUD		13 avril 1989	Don en espèces		50 000		13 avril 1989 14 avril 1989
UNICEF		13 avril 1989	Fournitures médicales				14 avril 1989
HCR		18 avril 1989	Couvertures Vêtements pour 10 000 personnes Tentes	1 180 189			18 avril 1989 18 avril 1989
PAM		19 avril 1989	Rations alimentaires		560 000		18 avril 1989 19 avril 1989
FAO		12 avril 1989	Chemises	500	<u>1 110 000</u>		12 avril 1989

/...

Tableau (suite)

Type d'assistance	Donateur	Date de la décision*	Description	Quantité unité	Valeur (dollars E.-U.)	Agent d'exécution	Date de notification**
Organisations non gouvernementales	Adra International	21 avril 1989	Couvertures	1 500	11 250	Ligue des sociétés de la Croix-Rouge	21 avril 1989
			Médicaments	300 balles	155 000		21 avril 1989
			Vêtements d'été		36 000		21 avril 1989
					<u>202 250</u>		
Croix/Croissant-Rouge	Canada	12 avril 1989	Don en espèces		1 737		13 avril 1989
	Chine	18 avril 1989	Don en espèces		10 000	Société djiboutienne de la Croix-Rouge/du Croissant-Rouge (DRCS)	19 avril 1989
	Finlande	12 avril 1989	Don en espèces		24 735	Ligue des sociétés de la Croix-Rouge	13 avril 1989
	Ligue des sociétés de la Croix-Rouge	18 avril 1989	Don en espèces		40 000	Société djiboutienne de la Croix-rouge/du Croissant-Rouge (DRCS)	19 avril 1989
	Pays-Bas	12 avril 1989	Couvertures	5 000	33 785	Ligue des sociétés de la Croix-Rouge	13 avril 1989
	Suède	12 avril 1989	Don en espèces		48 412	Ligue des sociétés de la Croix-Rouge	13 avril 1989
	URSS	12 avril 1989	Couvertures	25 000	24 610	Ligue des sociétés de la Croix-Rouge	13 avril 1989
			Tentes	52	7 825		13 avril 1989
					<u>191 104</u>		
					4 159 104		

* Date de la décision : à défaut, date de notification.

** Date de notification : date à laquelle l'UNDRO a reçu les informations.